

## Council municipal du 30 octobre 2018

Présents : Messdames Arnoult, Carrère, Théron, Doumet,  
Sépède, Player, ~~Eard~~ Costes

Absent : Reeks, Belmond, Roussaud, Boucher,  
Révillière, Quenuec, ~~Eard~~

Excusé : Francis Condat

Secrétaire de séance : claire Doumet

La séance est ouverte à 21<sup>h</sup>05

I- Autorisation des biens communaux - Modification de la délibération du 13 octobre 2008 - Annulation de la délibération n° 2016 - 49

la commune a instancé le principe de l'autorisation depuis la délibération du 13/10/2008 bien que cela ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Par délibération n° 2016-49, la durée des autorisations sur les nouvelles constructions a été allongée de 12 à 25 ans. Face au poids des autorisations sur le budget de fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal de :

- Conserver l'application des autorisations sur les acquisitions de véhicules neufs et les matériels d'équipement
- Ne plus appliquer les autorisations sur les nouvelles constructions
- d'annuler la délibération n° 2016-49.

Vote à l'unanimité

II Régularisation des autorisations sur les nouvelles constructions

Au vu de la délibération précédente, il convient d'appliquer une révision des autorisations en cours portant sur les nouvelles constructions. Il sera question de reprendre les échéances comptabilisées par la Raison d'Association et le Pôle culturel.

Vote à l'unanimité

III

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine  
l'effet au charge de la médiathèque prendra sa retraite à compter du 1er janvier 2019.

X est nécessaire de créer ce poste d'agent du patrimoine principal qui clôture à temps un cycle à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur la base de 18 heures par semaine.  
Accepté à l'unanimité.

## II Indemnité du héron de conseil

Il est rappelé qu'une indemnité est prévue au conseiller municipal pour la gestion des budgets des collectivités par la loi. Cette année la somme proposée est de 523,38€ brut. Accepté à :

2 voix contre ; 3 abstentions ; 9 voix pour.

## III Personnel : taux "provisoire-provisoire" pour l'avancement de grade

Dans le cadre de l'avancement "provisoire-provisoire", les administrations doivent fixer un taux d'avancement de grade par chaque grade de chaque CRPS.

Par avis du 16 octobre 2018, le Comité Technique propose l'application d'un taux à 100% pour tous les agents. Proposition acceptée à l'unanimité.

## IV Souhaet au Conseil départemental de la Haute Savoie, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'Agglomération feutrine

Une du dernier conseil municipal, les élus ont fait part de leurs inquiétudes sur l'éventuelle hangsation du modèle lyonnais au territoire haut-savoyard.

Il est proposé de prendre une délibération lors de la prochaine séance de conseil municipal, le 1<sup>er</sup> novembre 2018, sur le sujet.

Délibération approuvée à l'unanimité.

## V Question divers

- le TAJ est devenu régulière à partir du 5 novembre 2018

- Demande de l'Huile - Oït de s'installer près de la cérémonie le vendredi de 16h30 à 20<sup>h</sup>. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Fête optique : le calendrier a été accepté. La fête sera installée entre juillet 2019 et juillet 2020.

Le département prend en charge la totalité du coût du  
renouvellement entre le relais et les habitations.  
Réunion préliminaire prévue en juillet 2019.

La séance est levée à 22<sup>h</sup>16

Damot ~~BF~~ ~~BB~~ ~~SG~~  
~~BF~~ ~~François~~ ~~SG~~ ~~Gérald~~  
~~SG~~ ~~Audrey~~ ~~SG~~ ~~Gérald~~  
~~Gérald~~ ~~SG~~ ~~Gérald~~ ~~Gérald~~